

" OFFICE EUROPEEN DE PLACEMENT D'AFFAIRES "

"O.E.P.A."

Société Anonyme

Au capital de 250 000 Francs

Siège social : 125 avenue du Général de Gaulle - 67000 STRASBOURG

RCS STRASBOURG B 648 501 864

-==--==-

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

REUNIE EXTRAORDINAIREMENT du 9 juillet 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze,
Le neuf juillet à dix heures,

Les actionnaires de la société " OFFICE EUROPEEN DE PLACEMENT D'AFFAIRES" par abréviation " O.E.P.A.", Société Anonyme au capital de 250 000 Francs, dont le siège social est à 67000 STRASBOURG, 125 avenue du Général de Gaulle, se sont réunis à 93200 SAINT-DENIS, Tour Pleyel, 153 Bld Anatole France, en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, sur la convocation faite par le Conseil d'Administration plus de quinze jours avant l'Assemblée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration de la société, Monsieur Jean-Pierre BONGLET.

Monsieur André FITTE, représentant la société " ENSEMBLE DE PARTICIPATIONS DANS DES ACTIVITES DE SERVICES " " E.S.P.A.S." et Monsieur Jean-Michel MAHLER, présents et acceptants, représentant le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Louis FLAGEUL est désigné par le bureau comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

La société " GROSS-HUGEL ", Commissaire aux Comptes a été régulièrement convoquée.

.../...

Monsieur le Président rappelle ensuite aux actionnaires qu'ils ont été convoqués par lettres remises en mains propres à chacun d'eux.

Il lui est donné acte de cette convocation et quitus sans réserve.

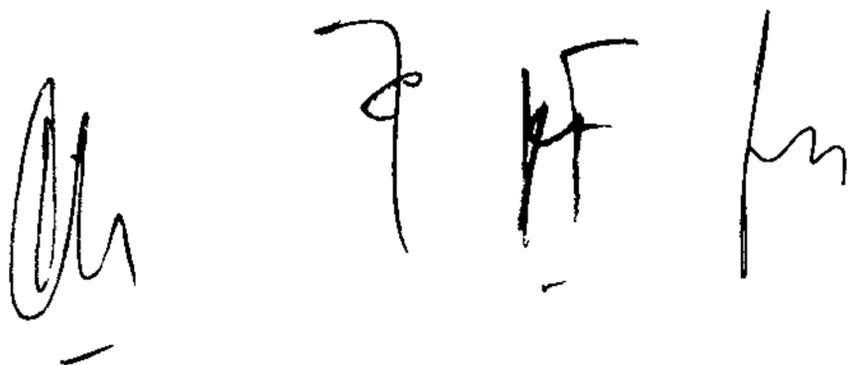
Il dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les copies des lettres remises en mains propres à tous les actionnaires,
- la copie de la lettre adressée au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence de l'Assemblée, ainsi que les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et les formulaires de vote par correspondance,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des projets de résolutions soumises à l'Assemblée.

Puis, Monsieur le Président déclare :

- que les formules de procuration et les formulaires de vote par correspondance, établis sur support unique, qui ont été adressés aux actionnaires par la Société, étaient accompagnés des documents et comportaient les mentions prévues par les articles 131-2, 131-3, 131-4 et 133 du Décret du 23 mars 1967,
- que les documents et renseignements énumérés à l'article 135 de ce même Décret ont été adressés avant l'Assemblée aux actionnaires qui en ont fait la demande, dans les conditions fixées par l'article 138 dudit Décret,
- que la liste des actionnaires, arrêtée le seizième jour avant la réunion de l'Assemblée, a été tenue à la disposition des actionnaires au siège social,
- et, qu'en outre, les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des actionnaires, au même lieu, depuis la convocation de l'Assemblée :
 - a) les projets de résolution présentés par le Conseil d'Administration
 - b) le rapport du Conseil d'Administration
 - c) un document mentionnant l'état civil des Administrateurs, avec l'indication des autres Sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance.
 - d) un document mentionnant l'état civil du candidat au poste d'Administrateur avec l'indication des autres sociétés dans lesquelles cette personne exerce des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.



.../...

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de l'un des membres du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un nouvel Administrateur,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, tout en regrettant la décision de Monsieur Jean-Pierre BONGLET prend acte de sa démission de ses fonctions d'Administrateur de la société, à compter de ce jour, et lui consent quitus de sa gestion.

" Cette résolution est adoptée à l'unanimité "

DEUXIEME RESOLUTION

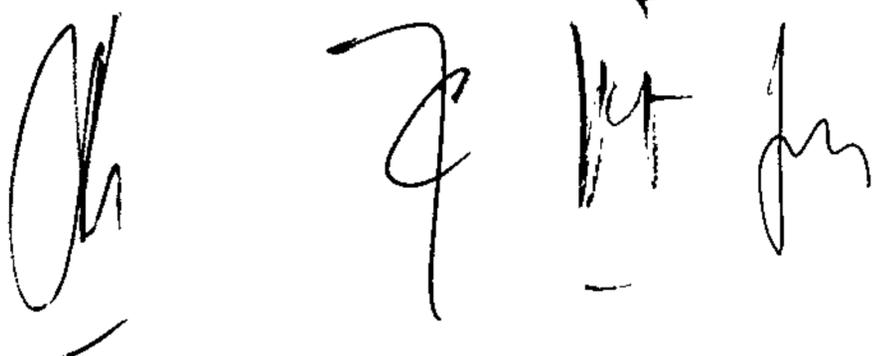
L'Assemblée Générale nomme en qualité de nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Pierre BONGLET, Administrateur démissionnaire :

- Monsieur Jean-Louis FLAGEUL, né le 18 janvier 1946 à DOMBASLE (54), de nationalité française, demeurant 97 rue du 19 janvier, 92380 GARCHES,

En conséquence, Monsieur Jean-Louis FLAGEUL exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenu dans l'année 1996.

" Cette résolution est adoptée à l'unanimité "

Monsieur Jean-Louis FLAGEUL, présent à la réunion, en acceptant les fonctions qui viennent de lui être conférées, déclare qu'il n'exerce aucune fonctions et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions d'Administrateur de la société.



.../...

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales.

" Cette résolution est adoptée à l'unanimité "

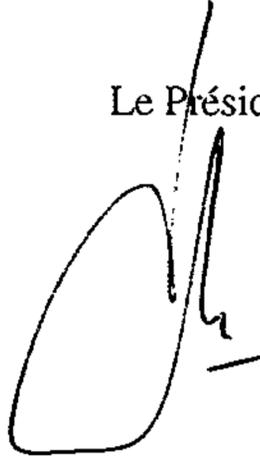
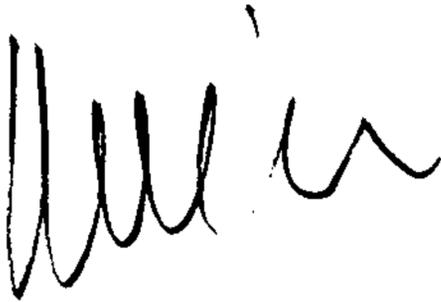
L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Le Scrutateur

Le Président

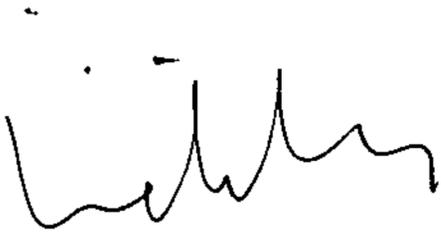
Le Secrétaire



Bon pour décisions
de nos fonctions
d'administrateur et
de Président du CA



Bon pour acceptation
des fonctions
d'administrateur



" OFFICE EUROPEEN DE PLACEMENT D'AFFAIRES "

"O.E.P.A."

Société Anonyme au capital de 250 000 Francs

Siège social : 125 avenue du Général de Gaulle - 67000 STRASBOURG

RCS STRASBOURG B 648 501 864

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 9 juillet 1992

L'an mil neuf cent quatre vingt douze,
Le neuf juillet à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement
de ce même jour,

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 93200 SAINT-DENIS, Tour Pleyel, 153 Bld
Anatole France, sur la convocation faite par son Président.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Jean-Louis FLAGEUL, Administrateur,
- Monsieur André FITTE, Administrateur, Directeur Général,
- La société " ENSEMBLE DE PARTICIPATIONS DANS DES ACTIVITES DE SERVICES "
" E.S.P.A.S.", représentée par son Représentant Permanent, Monsieur Jean-Paul WOLFF,
Administrateur,

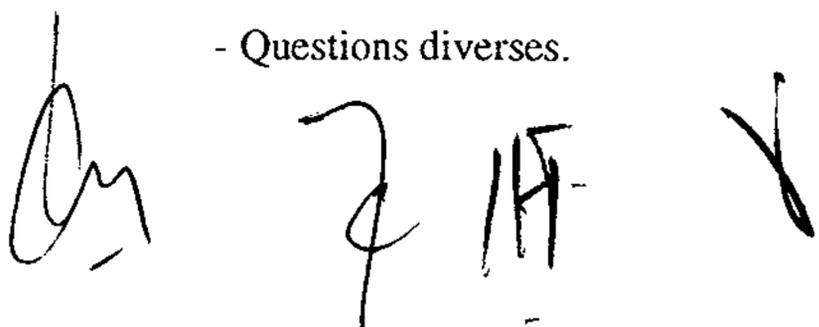
Seuls membres composant le Conseil d'Administration, lesquels ont émargé le Registre de
présence.

ASSISTE EGALEMENT : Monsieur Jean-Pierre BONGLET, Président du Conseil d'Adminis-
tration démissionnaire.

Monsieur André FITTE est désigné par les membres du Conseil d'Administration pour
présider la séance. Il rappelle l'ordre du jour de cette réunion :

- Démission de Monsieur André FITTE, Directeur Général et décision à prendre
concernant son éventuel remplacement,
- Démission du Président du Conseil d'Administration et Nomination d'un nouveau
Président ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

.../...



Démission du Directeur Général

Puis, Monsieur le Président fait part au Conseil d'Administration de sa décision de démissionner de ses fonctions de Directeur Général au sein de la société.

Le Conseil d'Administration tout en regrettant cette démission prend acte de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu de procéder au remplacement de Monsieur André FITTE aux fonctions de Directeur Général de la société.

Démission du Président du Conseil d'Administration

Puis, Monsieur le Président expose au Conseil que, pour des raisons personnelles, Monsieur Jean-Pierre BONGLET a décidé d'abandonner ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Il a donc présenté au Conseil sa démission d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration et demandé que cette démission prenne effet à compter du jour de la nomination de son remplaçant.

Le Conseil, en regrettant cette démission, prend acte de celle-ci et remercie Monsieur Jean-Pierre BONGLET, son Président pour tous les efforts qu'il a déployés dans l'exercice de ses fonctions directoriales.

Nomination du nouveau Président du Conseil d'Administration

Puis, le Conseil, statuant, à l'unanimité, procède au remplacement du Président du Conseil d'Administration et à la fixation des pouvoirs et rémunération du nouveau Président.

Après en avoir délibéré, Monsieur André FITTE, est, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre BONGLET, Président démissionnaire, nommé Président du Conseil d'Administration de la société à compter de ce jour, pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 1996.

Monsieur André FITTE exercera ses fonctions avec les mêmes pouvoirs que ceux accordés à Monsieur Jean-Pierre BONGLET en conformité de la Loi et des Statuts de la société et ce, à compter de ce jour.

En rémunération de ses fonctions, Monsieur André FITTE, Président du Conseil d'Administration aura droit à un traitement mensuel qui sera fixé par une délibération ultérieure du Conseil d'Administration.

En outre, Monsieur André FITTE aura droit au remboursement, sur état, de ses frais de déplacements, frais de représentation et débours fait en raison ou à l'occasion de ses fonctions.

Les remboursements ci-dessus seront portés aux Frais Généraux de la Société, de même que toute rémunération ultérieure qui viendrait à être perçue par Monsieur André FITTE.

.../...

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page. From left to right: a signature that appears to be 'CH', a signature that appears to be 'F', and a signature that appears to be 'MF'. There is also a small mark resembling a checkmark or a stylized 'S' to the right of the 'MF' signature.

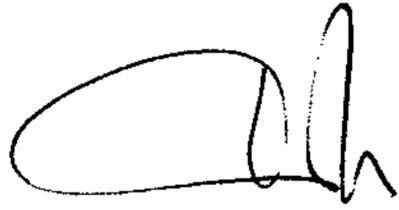
Monsieur André FITTE accepte les fonctions qui viennent de lui être conférées et, en remerciant ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent, déclare qu'il n'est soumis à aucune des interdictions des incompatibilités ou des déchéances d'exercer les fonctions de Président du Conseil d'Administration d'une société anonyme.

Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à délibérer, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après signature du présent procès-verbal par tous les Administrateurs.

Bon pour démission de vos fonctions
de Président du CA



Bon pour démission de mes fonctions de
Directeur Général et acceptation de
fonctions de Président Directeur Général.

